Préavis municipal n° 34-2026

Concernant la rénovation et l'agrandissement du terrain de sport en gazon naturel du Grand-Pré (rugby) à Blonay, pour un montant total de CHF 1'120'000.-

Rapport de la Commission *ad hoc*

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
La Commission *ad hoc* dans le cadre du préavis municipal n° 34-2026 s'est réunie le 26.10.2026 de 19h34 à 20h24 et s'est constituée comme suit :

			Présence
			26 / 10 19h30 à 20h30
1er membre (président)	Alexandre Richoz	PVL-LC	✓
Secrétaire (rapporteur)	Richard McErlean	UCBSL	✓
Membres	Daniel Moser	PLR-UDC	✓
	Marc Châtelain	PLR-UDC	✓
	Marie-France Vouilloz Burnier	Les Vert.e.s	✓
	Sara Munoz Portela	PS & Allié.e.s	✓
	Yann Zimmermann	PLR-UDC	✓
Membre consultatif COFIN	N/A	N/A	

Préambule et résumé du préavis
Le terrain du Grand-Pré, aménagé dans les années septante, nécessite désormais une rénovation. C'est pour remédier à cette situation que la Municipalité soumet au Conseil communal le préavis municipal n° 34-2026, sollicitant un crédit de CHF 1'120'000.–.

Outre son importance communale, le Grand-Pré constituerait la seule infrastructure de toute la Riviera susceptible d'accueillir la pratique du rugby dans des conditions conformes aux exigences fédérales.

Fondé en 2010, le Riviera Rugby Club est devenu, avec ses près de deux cent trente licenciées et licenciés, la plus importante école de rugby de Suisse pour les six à quatorze ans. De plus, si son ancrage local est réel, son rayonnement est largement régional. Cette réalité forme le cœur du débat, qui est celui d'un investissement communal destiné à une infrastructure dont les bénéficiaires viennent, pour une large part, de l'ensemble de la Riviera.

Lors de la Commission *ad hoc*, ont été relevées deux informations nouvelles et pertinentes pour la votation du Conseil communal.

D'une part, **le terrain est utilisé environ vingt heures par semaine**, notamment par les établissements scolaires communaux (dont le préavis ne faisait pas mention), ponctuellement par d'autres associations et, principalement, par le club de rugby.

De plus, la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) a formulé une **proposition de soutien de CHF 400'000.– pour le présent projet et celui relatif au tir à l'arc**[1]. Les communes membres du CIEHL ont par ailleurs reconnu l'intérêt régional du terrain de rugby du Grand-Pré. Le fonds du Sport a accepté de finàncer le projet à hauteur de 200'000.- et le Rugby Club Riviera avancera la somme de 30'000.-.

La Commission s'est réunie en présence de Madame Laura Ferilli, municipale, Madame Sole Van Ingen, Présidente du Riviera Rugby Club, Monsieur Emmanuel Leroy, fondateur du Riviera Rugby Club, Monsieur Robert Mohr, architecte, et Monsieur Vuadens, collaborateur au sein du service des Travaux et Infrastructures de la Commune.

Analyse

Que se passe-t-il si un des deux projets (Tir-à-l'arc/Rugby) n'est pas accepté ?

La Commission s'interroge sur les conséquences qu'aurait le rejet de l'un des deux projets sur le financement proposé par la CIEHL. Il est confirmé que **cela ne mettrait pas en péril le financement de l'autre projet**.

Quelle sera la qualité du terrain et quel en sera le coût d'entretien, en comparaison avec la situation actuelle ?

Il est expliqué qu'**un terrain modernisé** et de meilleure qualité **permettra de réduire sensiblement les coûts d'entretien** par rapport à ceux de l'installation actuelle.

Qu'en sera-t-il de la Désalpe et des autres usages du terrain ?

Il est rappelé que le terrain est conçu pour un usage polyvalent, qui ne se limite pas aux entraînements de rugby, comprenant notamment la Désalpe. Or, à la suite d'une telle manifestation, **des réparations et des travaux de remise en état seront nécessaires**, que le terrain soit rénové ou non. Cela tient notamment au platelage indispensable à l'organisation de l'événement.

Pourquoi ne pas opter pour un terrain synthétique ?

La possibilité de remplacer le terrain naturel par une surface synthétique est évoquée, tant sous l'angle de la pratique du rugby que de celui des coûts.

[1] Préavis 33-2026 - Réalisation d'infrastructures pour le tir à l'arc et l'installation d'une citerne de récupération d'eaux, pour un montant total de CHF 1'545'000.-

Il est expliqué qu'**un terrain naturel est préférable pour la pratique du rugby** et qu'**une surface synthétique entraînerait un coût supplémentaire de CHF 600'000.–**.

Enfin, un terrain naturel est vivant et davantage esthétique, ce qui n'est pas anodin étant donné l'emplacement bucolique du Grand-Pré.

Qu'en est-il des vestiaires ?

La Commission s'interroge sur la possibilité d'élargir le projet à une infrastructure polyvalente comprenant, notamment, des vestiaires.

La difficulté est toutefois davantage d'ordre logistique plutôt que conceptuel. Le bâtiment actuellement présent sur le site, occupé par la voirie, pourrait éventuellement être aménagé. Toutefois, cela supposerait de déplacer intégralement cette dernière. Faute de lieu où la relocaliser, cette solution n'est, à ce jour, pas envisageable.

Il paraît dès lors plus raisonnable de rénover le terrain dans un premier temps et de continuer à utiliser, lorsque cela est nécessaire, les vestiaires de Cojonnex.

La Commission souligne néanmoins la nécessité d'engager une réflexion sur les vestiaires du Riviera Rugby Club une fois les travaux achevés, sachant qu'aucune construction nouvelle ne pourra voir le jour dans le périmètre du plan d'affectation « Le Château ».

Quel est le calendrier des travaux ?

Si le crédit venait à être accordé, la préparation du projet **débutera en mars 2027**. Le terrain sera ensemencé en septembre de la même année, afin que l'herbe puisse prendre racine et se développer durant l'hiver. **Son utilisation devrait ainsi pouvoir reprendre au printemps 2028**.

Comment le club poursuivra-t-il ses activités pendant les travaux ?

Il est confirmé que **le Riviera Rugby Club disposera de plusieurs possibilités pour assurer la continuité de ses entraînements** et maintenir son calendrier de compétitions, notamment en recourant à des terrains de football.

Qu'en est-il du Riviera Rugby Club, de ses effectifs et du développement de ses activités ?

Le club accueille des joueurs de toutes les catégories d'âge, des enfants dès six ans jusqu'aux vétérans.

La pratique féminine reste en phase de développement. En effet, puisqu'une équipe de rugby nécessite quinze joueuses, il n'est pas aisé de réunir quinze filles du même âge. Toutefois, cette difficulté touche également les autres clubs de la région, et des mesures sont ainsi actuellement entreprises pour y remédier, notamment par des ententes entre clubs.

Il est confirmé que **le terrain rénové répondra aux exigences de la Fédération Suisse de Rugby**. Il pourrait même, en principe, accueillir des équipes internationales, une perspective qui s'inscrit toutefois dans une vision à plus long terme du développement du club.

La Commission relève également que **le Riviera Rugby Club est très bien intégré à la vie communale** et s'appuie sur une communauté dynamique, engagée et présente. C'est un club formateur et fédérateur au niveau de la région. Il se veut inclusif et soucieux de rendre ce sport accessible, notamment en maintenant ses cotisations à un niveau modeste : CHF 250.- par année au maximum, et CHF 100.- pour les plus jeunes.

Mots de fin

Quelques éléments font l'unanimité au sein de la Commission :

- La question d'un potentiel vestiaire pour le Riviera Rugby Club mériterait d'être discutée, mais seulement ultérieurement, une fois le projet actuel achevé ;
- La rédaction claire et concise du préavis mérite d'être saluée ;
- Tant le club que le projet bénéficient du soutien de la Commission.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la Commission *ad hoc*, réunie le 26 octobre 2026, vous propose, *à l'unanimité, d'adopter* les conclusions de la Municipalité.

Saint-Légier, le 9.11.2026

Pour la Commission

Le Président
M. Alexandre Richoz

Le Rapporteur
M. Richard McErlean